CHSCT du 11 janvier 2018
Déclaration liminaire

M. le Président,

En ce 1er CHSCT 2018, les délégués **FO-Finances 62** en CHSCT vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Vous nous convoquez aujourd'hui avec comme seul point à l'ordre du jour, « la mise en place du CSRH : organisation et aspects immobiliers ».

FO-Finances 62 vous rappelle son opposition à la **concentration à outrance** mise en œuvre à la DGFiP dans toutes ses missions.

En effet, après la création des pôles de gestion domaniale et de gestion des consignations, la quasi-suppression des services dépenses au profit des services facturiers (SFACT), la disparition des services Recettes Non Fiscales dans les 48 DDFiP, c'est au tour des services RH d'être concentrés et recomposés au niveau supra-départemental en 10 CSRH (Centre de Service Ressources Humaines) et 1 SIA (Service d'Information aux Agents).

FO-Finances 62 condamne cette politique de transfert au CSRH et au SIA d'une grande partie de la gestion administrative et de la totalité de la préparation de la paye des agents.

Par ailleurs, l'exemple grandeur nature du CSRH des Douanes de Bordeaux nous incite à la prudence. Les problèmes de stress liés au sous effectif, les problèmes de tâtonnement dans le process SIRHIUS, les problèmes de promesses indemnitaires non tenues, les problèmes de turn-over fréquents d'agents pourraient bien se dupliquer chez nous.

Si la Direction Générale décrit SIRHIUS comme un outil structurant et sécurisant la gestion administrative et la paye de tous les agents, **FO-Finances 62** l'assimile plutôt à un outil de réduction des coûts. Pour preuve, les ministres SAPIN et ECKERT affirmaient dans un courrier en réponse à la Cour des Comptes le 21 juin 2016, que SIRHIUS permettrait d'économiser 300 ETP à la DGFiP.

Il était également question dans ce courrier de « retour sur investissement » et d'une organisation visant « un dimensionnement des CSRH basé sur une norme de productivité ». Alors qui croire ? Les ministres et la Cour des Comptes ou le chef du Service RH de la DGFiP affirmant que les transferts d'effectifs sont liés uniquement à des transferts de charges et rien d'autre ?

A cette question posée par FO lors du GT du 9 octobre 2017, le chef du service RH a précisé les choses, en reconnaissant que la Cour des Comptes donnait une cible à atteindre en 2020 ! **FO-Finances 62** en déduit que les services RH locaux subsistant subiront les premières saignées dans les effectifs : belle perspective !

Sur les 2 225 ETP affectés à la mission RH de la DGFiP, 1 500 seront impactés par SIRHIUS, dont 450 transférés directement vers les CSRH et le SIA créés.

Le réservoir d'emplois dans lequel puisera la DGFiP pour trouver les 300 ETP à économiser afin de satisfaire aux injonctions de la Cour des Comptes se situera majoritairement dans les services RH locaux.

Fidèle à ses revendications, **FO-Finances** continue de dénoncer et de s'opposer à cette future organisation en mode CSRH qui sonne le glas des missions RH en local, au profit de plate-formes déshumanisées, au plus loin des préoccupations et des attentes des personnels de la DGFiP.

Enfin, cela fait maintenant près d'un an, qu'il n'y a plus de médecin de prévention dans notre département. Nous continuons et continuerons à exiger que les deux postes soient pourvus.

Les délégués FO-Finances 62 en CHSCT :

Titulaires : Delphine MORTELETTE & Laurence DIDAUX

Suppléants : Jacques REGNIER & Sylvie MANIEZ

Experte : Sandra PARMENTIER